

# EPIH

Equipe  
Pluridisciplinaire  
d'Intervention  
Dans l'Habitat

**Directeur :** Mr. Sylvain BRUNETTI

**Cheffe de service :**

Mme. Stéphanie POGORELY

**Travailleurs sociaux :**

Mr. Emmanuel MALHOMME

Mr. Nicolas LIMOUSIN

Mr. André GORGET

Mme. Linda GIRAUD

Mme. Marion BARTOLOZZI

**Cadre de Santé EMPP :**


Mme Virginie MARCEL


**Infirmier EMPP :**

Mr Guillaume RABANY

## CONTACTEZ-NOUS

04 71 09 27 25

 EPIH@asea43.org

 www.asea43.org



### L'EPIH

(Equipe Pluridisciplinaire d'Intervention dans l'Habitat) est un dispositif départemental porté par le SAO (Service d'Accueil et d'Orientation) du Pôle Précarité-Insertion Le Tremplin, Association ASEA 43, en réponse à un appel à projet de l'ARS, portant sur la prise en charge des situations d'incurie dans l'habitat sur le Département de la Haute-Loire.

Le Centre Hospitalier Sainte Marie Haute-Loire, en particulier l'EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) est partenaire de ce dispositif, via une convention signée entre les 2 Institutions.



## EPIH

Equipe  
Pluridisciplinaire  
d'Intervention  
dans l'Habitat



Les deux Institutions,  
Le CH Sainte Marie et  
le Pôle Précarité Insertion,

ont proposé sur ce projet, d'associer les compétences du soin et celles du social, afin « d'aller vers » les publics touchés par cette problématique d'incurie.

L'incurie est souvent caractérisée par une occupation inadéquate du logement, avec une accumulation de déchets/d'objets voire la présence d'un grand nombre d'animaux, et qui génère nuisances, auto exclusion, dangers. Les personnes souffrent d'un syndrome de Diogène ou de Troubles accumulateurs compulsifs.

Cette accumulation peut entraîner des risques infectieux et des situations de danger, sanitaire et liés à la sécurité.

En fonction de la gravité de la situation, le Préfet peut être saisi.

Tout signalement de situation d'Incurie dans l'Habitat déclenche la saisie d'une **fiche de signalement** auprès de l'EPIH, qui après un recueil d'informations, une évaluation de la situation confirme les signaux d'incurie, organise une **visite à Domicile** chez la personne concernée.

L'EPIH n'intervient pas dans l'urgence, et ne se substitue pas aux services/dispositifs déjà en place.

L'EPIH se présente auprès des personnes en situation d'incurie, comme une équipe **mandatée par l'ARS pour intervenir dans le logement**, suite à des inquiétudes formulées par un tiers.

L'EPIH tisse du lien avec la personne en situation d'incurie, essaie d'entrer dans « son paysage » puis participe au désencombrement de son logement, avec son accord.

L'EPIH **accompagne globalement** la personne, en cohérence **avec les différents acteurs de terrain** : santé, sécurité, accès aux droits, accès et maintien dans le logement, veille/prévention des risques de rechute.

TOUTE PERSONNE EST  
HABILITEE À SIGNALER  
UNE SITUATION D'INCURIE  
LORSQU'ELLE CONSIDÈRE  
QUE LA SANTE ET  
L'INTEGRITE D'UNE  
PERSONNE SONT  
ATTEINTES.

*Signalement d'une situation  
d'incurie : par téléphone, ou mail à  
l'EPIH*



Diagnostic et évaluation de la  
situation signalée



*Information à l'ARS*



Intervention de l'EPIH au domicile  
de la personne si elle est bien en  
situation d'incurie



*Accompagnement global en lien  
avec les partenaires du secteur,  
passage de relais.*